

La Sentinelle

Le numéro : 10 ct.

Quotidien socialiste

ABONNEMENTS
 1 an 6 mois 3 m. 1 m.
 SUISSE . . . 16.80 8.40 4.20 1.40
 ÉTRANGER 32.40 16.20 8.10
 On peut s'abonner dans tous les
 Bureaux de poste suisses, avec
 une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 103
 Rédaction 13.75
 Administration
 et Annonces 87
 TÉLÉPHONE
 CHÈQUES POSTAUX IV B 313

ANNONCES
 (LA LIGNE)
 La Chaux-de-Fonds, Canton
 et Jura-Bernois . . . Fr. 0.18
 Minimum p^r annonce > 1.80
 Suisse > 0.30
 Étranger > 0.40
 (Minimum 10 lignes)
 RÉCLAME > 0.50

LA SENTINELLE de ce jour paraît en 6 pages.

Hardi les gars !

Nous assistons à un beau réveil des forces socialistes et syndicalistes. C'est par centaines et centaines que se comptent les nouveaux adhérents. La grève générale était le dur labeur qui préparait les semailles. Le froid de la réaction avait couvert les sillons croyant avoir ainsi tué la semence.

Mais le printemps est là, la réaction n'a pu empêcher le blé socialiste de lever. Il lève, il monte. Une sève ardente est là qui sourde.

Jamais notre confiance ne fut plus grande. Mais l'édifice socialiste ne se bâtit pas tout seul. C'est à nous, c'est à tous à mettre la main à la pâte.

Hardi, les gars ! De la besogne ? Il y en a pour tous. Tenez, en voici une qui est excellente :

Que chaque lecteur de la « Sentinelle » s'efforce à lui faire de nouveaux abonnés.

Les dernières élections ont prouvé l'influence qu'elle exerce. C'est le ciment qui nous fournit une base contre laquelle se heurte en vain l'ennemi.

C'est un devoir pressant de la développer, de la répandre, de lui trouver des abonnés.

Vous voulez faire quelque chose pour le socialisme, pour son succès, pour son triomphe ?

A l'œuvre, et donnez-nous de nouveaux lecteurs en nous donnant de nouveaux abonnés.

LA SENTINELLE.

Les propos d'un « excitateur étranger »

Serge Persky, puisqu'il faut parler de lui une dernière fois encore, a ajouté des commentaires à ses « preuves d'authenticité » et à son « programme ». Il affirme d'abord que ce document fut transmis à Berzine qui le reçut peu de jours avant son expulsion. S. P. ne comprend pas qu'il n'est pas possible d'admettre que la personne (ayant une femme et trois enfants à Pétrograde), qui put laisser photographier ce document « entre Moscou et Berlin » ait pu savoir quand Berzine le reçut de Berlin. Il aurait fallu une deuxième fuite pour que S. P. puisse être au courant de ce fait. Zigomar, ni Arsène Lupin n'auraient mieux fait !

Mais écoutez ces propos de l'étranger : Persky : « A-t-il pu en discuter les termes et l'application avec les grands chefs suisses ? Je l'ignore. »

Ce que S. P. ignore davantage, c'est s'il y avait des relations entre Berzine et ces... grands chefs suisses. Nous disons : Non, n'en ayant jamais vu aucune trace au Comité d'Olten.

Mais il va plus loin, l'excitateur étranger : « Pour le bonheur de la Suisse, la grève générale a avorté, le coup d'Etat n'eût pas lieu. Les instructions de Lénine restèrent donc sans effet. »

Cet homme continue, malgré le débat aux Chambres, malgré le procès de Berne, à insulter la classe ouvrière suisse et à mentir pour entretenir le trouble. Il ne devait pas y avoir de « coup d'Etat », il n'y a pas eu « d'instructions de Lénine ». Voilà ce que les enquêtes de la justice militaire ont établi. Les auditeurs ont tous abandonné le délit de révolte. Quel est donc cet « étranger » qui vient jeter de l'huile sur le feu pour affirmer le contraire. Est-il envoyé par quelqu'un pour le faire ? Est-il payé par quelqu'un ? A-t-on autour de nous quelque intérêt à nous empêcher de réaliser promptement des réformes sociales profondes par la voie démocratique ?

Il faut que la lumière se fasse !

Écoutez encore l'excitateur étranger :

« Dans la grève suisse de novembre passé, les bolchévistes russes ont joué, — quoi qu'on puisse dire — un rôle assez important, non par leur intervention directe dans les délibérations du Comité de grève, Selon les ordres reçus, de Moscou, les agents léninistes devaient se garder d'être surpris ; ils travaillaient dans l'ombre. Il est possible que certains meneurs grévistes en Suisse ignoraient le travail souterrain des agents léninistes ; mais assurément les chefs principaux les connaissaient et n'entreprenaient rien sans consulter Berzine et consorts ».

S. P. oublie de fournir une preuve. Il continue à affirmer. Or, j'ai assisté à toutes les discussions concernant l'organisation de la grève générale. J'ai vu comment les idées se sont peu à peu formées au cours de nos discussions. J'ai assisté à toute l'élaboration de ce programme pour autant qu'il avait pris corps en novembre. Il faut être insensé pour pouvoir soupçonner une influence occulte. Nous n'en avions pas besoin. Aucun des membres ne vit Berzine et aucun ne le consulta en novembre ni avant.

S. P. reste dans le domaine de la pure fantaisie. Le procès de Berne a mis au jour tout ce qui concerne la grève générale et rien n'a pu laisser croire à l'auditeur ni au juge instructeur qu'une intervention se soit produite. Et ils en savent autant que Persky, allez, car ils ne tenaient pas à nous ménager.

« Il est avéré, et je l'ai déjà écrit en octobre passé, que c'est à Moscou que fut décidée en principe la grève en Suisse. C'est en septembre que les grandes lignes en avaient été arrêtées entre les représentants de Lénine et leurs amis suisses ».

Les faits démentent catégoriquement ces nouvelles affirmations.

Il fut question de grève générale déjà — et sérieusement — quand on menaça de porter le prix du lait à 0 fr. 40. Ce fait est assez important pour que chacun s'en souvienne.

Il en fut ensuite question lors de la revendication des cheminots, en été 1918. Et cela aussi est dans toutes les mémoires.

On l'entrevoit pour le printemps 1919 comme une « possibilité » si la crise alimentaire s'accroissait sans qu'on fasse droit au peuple.

Mais les débats ont prouvé que nous n'y songions pas en novembre, qu'elle fut spontanée et liée à une mobilisation qui ne dépendait pas de nous. Elle ne fut pas préméditée, elle n'était pas encore organisée, ce fut une surprise pour nous-mêmes.

Tout cela démontre que Persky est un pauvre fumiste, mais un dangereux maniaque, car il contribue par ses mensonges à provoquer chez nous une irritation pleine de gros dangers.

Le reste est à l'avenant. Pas un fait solide. Il déclare que les Allemands ne furent pas étrangers à la grève. Cela fait bien dans le paysage, surtout en terre vaudoise. Mais c'est fou. Il le comprend et avoue : « Quelles raisons pouvait avoir à cette époque l'Allemagne de provoquer des troubles en Suisse ?... Je ne me charge pas de l'expliquer. »

Je comprends !

Serge Persky donne à ses diffamations et inventions un caractère de politique intérieure nettement marqué.

Il tend à prouver — preuves à l'avenant des précédentes — que Lénine n'a pas abandonné son plan.

En langage clair, cela veut dire que les Russes continuent à organiser une grève générale en Suisse.

Serge Persky est-il un simple agent dénonciateur chargé de pousser la police politique fédérale d'expulser ceux qui ne lui plaisent pas. Est-il un simple mouchard ?

On pourrait le croire quand il écrit : « Si la Suisse est expurgée d'agents bolchévistes, si les adeptes de Lénine y manquent actuellement de capitaux... »

Est-il envoyé chez nous, sans « manquer de capitaux » pour entretenir l'état d'esprit qui provoque des troubles ?

C'est aussi admissible à le lire.

Nous répétons, pour terminer, une fois encore, que nous n'abandonnerons pas cet homme tant et aussi longtemps que la lumière ne sera pas faite, tant qu'il n'aura pas fourni des preuves patentes de ses accusations et s'il est incapable de le faire — ce dont nous sommes convaincus — nous sommions le gouvernement qui expulsa si impitoyablement des innocents, de mettre à la porte le protégé de la pieuse « Gazette de Lausanne » comme un dangereux excitateur.

E.-Paul GRABER.

Un „ poète ! »

L'« Express » de Bienne publiait à l'occasion du Premier Mai, les pauvres vers suivants :

I. Pour le Premier Mai

Modeste ouvrier de fabrique,
 sans de responsabilité,
 comprend que toute Egalité
 est une chose chimérique....

Fais ton devoir sans airs tragiques,
 et sache que la Liberté,
 — rêve de notre Humanité —
 n'est qu'un mirage diabolique....

Dieu créa l'Inégalité ;
 et, jusque dans l'Éternité,
 c'est une Loi qu'Il nous applique....

Mais l'employeur doit respecter
 l'homme sous son autorité,
 sans jamais être despotique....

II. Le Premier Mai

Le Rouge se déploie au premier jour de mai,
 et l'on parle, partout, du « divin » socialisme ;
 l'ouvrier se réveille... et son idéalisme,
 attend un meilleur sort du patron, désormais....

Mais qu'il prenne bien garde aux sentiments
 et que cet idéal ne soit pas du cynisme ; [mauvais,
 qu'il traite en ennemi le vilain Bolchévisme,
 et qu'il reste prudent s'il veut avoir la paix....

S'il faut des ouvriers, il faut aussi des maîtres !
 car il est impossible aux hommes, comme aux
 de trouver, ici-bas, la grande Egalité... [êtres,

Mais si chacun remplit son devoir, sur la terre,
 alors se résoudra cet éternel mystère
 de trouver du Bonheur dans l'Inégalité....

Villars s/Ollon, 18 avril 1919.

Frédéric DUBOIS.

Si le malheureux poète qui a pondu ces vers
 ne nous a pas prouvé que Dieu a créé l'inégalité,
 il nous a du moins montré qu'il n'a pas tué la
 stupidité !

L'« Express » ne pourrait-il donner une autre
 nourriture intellectuelle à ses abonnés ?

E. LUTHY.

Une séance historique

La remise du traité de paix

Discours de Clemenceau

PARIS, 8. — A l'ouverture de la séance où fut remis le traité de paix, M. Clemenceau a prononcé le discours suivant :

Ce n'est ici ni le temps ni le lieu de prononcer des paroles superflues. Vous avez devant vous les plénipotentiaires accrédités des puissances grandes et petites qui se sont unies pour accepter la terrible guerre qui leur fut imposée. L'heure est venue du lourd règlement de comptes. Vous nous avez demandé la paix. Nous sommes à votre disposition pour vous la donner. Vous recevrez le livre qui contient nos conditions. Vous avez toute facilité pour l'examiner, sans parler des procédés de courtoisie familiers aux nations civilisées et qui feront que nous pourrions causer avec vous. Cependant, cette deuxième paix de Versailles a été trop chèrement achetée pour que nous n'ayons pas le droit d'exiger par tous les moyens en notre puissance les légitimes satisfactions qui nous sont dues.

Le lieutenant-interprète Mantoux traduit en anglais, puis un autre en allemand. Les délégués allemands, durant cette traduction, sont restés assis, tandis que M. Clemenceau affectait visiblement de regarder à sa droite pour ne pas rencontrer leurs regards. M. Wilson, au contraire, les fixait avec intérêt.

M. Clemenceau conclut : Si quelqu'un a une observation à présenter, nous sommes à sa disposition.

Pendant la traduction de cette phrase en anglais, M. Dutasta, secrétaire général de la Conférence, s'avance jusque devant les délégués allemands, s'incline légèrement et dépose un exemplaire du traité de paix. C'est un fort volume in-quarto à couverture blanche, avec ce double titre : Conditions de paix et, en anglais, Conditions of peace.

Les délégués allemands murmurent des remerciements, ajustent leurs lunettes, mais n'ouvrent pas le volume.

L'interprète répète en allemand le règlement de la discussion, puis M. Clemenceau dit : La parole est au comte Brockdorff-Rantzau.

De nouveau toute l'attention se concentre sur le plénipotentiaire allemand, qui dépose devant lui un mémoire dactylographié, dont il commence la lecture en allemand, en restant assis : « Nous sommes profondément pénétrés, dit-il, de la tâche sublime qui nous a amenés ici pour obtenir une paix juste et durable. »

L'interprète allemand, assis derrière M. Brockdorff se lève et traduit en français les paroles du comte ; mais sa voix est mal assurée et sa traduction est difficile, au point que M. Clemenceau crie : On n'entend rien, que l'interprète vienne au bureau. Et l'interprète s'avance vers la table présidentielle.

M. Brockdorff-Rantzau continue : Nous ne méconnaissons pas la grandeur de notre impuissance et l'étendue de notre défaite. Nous savons que la puissance de l'armée allemande est brisée. Nous connaissons la puissance de la haine que nous rencontrons ici où nous avons entendu les demandes pleines de passions de ce que les vainqueurs nous feront payer. On nous demande de nous reconnaître seuls coupables. Une telle affirmation serait dans ma bouche un mensonge. Loin de nous la pensée de décliner notre responsabilité. L'attitude de l'ancien gouvernement allemand au Congrès de La Haye, son action et ses omissions aux jours tragiques de 1914 ont contribué au malheur. Mais nous contestons que l'Allemagne, dont le peuple avait à se défendre, soit seule chargée de cette culpabilité. Personne ne prétendra que le malheur n'ait pas commencé quand l'Autriche fut victime d'une main assassine. Dans les cinquante dernières années, l'impérialisme de tous les Etats a empoisonné la situation internationale. C'est la politique de revanche, la politique d'expansion et la négligence du droit des peuples qui ont causé la maladie de l'Europe. La mobilisation russe a enlevé aux hommes politiques les moyens d'éviter que la solution du conflit ne soit pas livrée aux militaires.

L'opinion publique de tous les pays se plaint des atrocités commises par les Allemands pendant la guerre. Nous avouons le tort que nous avons fait. Nous ne sommes pas venus ici pour amoindrir les responsabilités des hommes qui ont fait la guerre politiquement et économiquement, ni pour nier les crimes contre le droit des gens. Nous répétons la déclaration faite au Reichstag au commencement de la guerre : « On a fait tort à la Belgique et nous le réparerons. » Mais dans la manière de faire la guerre, l'Allemagne n'est pas seule fautive. Je ne veux pas répondre à des reproches par d'autres reproches. Si on nous demande de faire amende honorable, il ne faut pas oublier l'armistice. 6 semaines se sont écoulées jusqu'à ce que nous ayons reçu les conditions de l'armistice et six mois jusqu'à ce que nous ayons reçu vos conditions de paix.

M. Brockdorff-Rantzau conclut : Nous allons examiner le document que vous nous avez remis avec bonne volonté et nous espérons que tous pourront souscrire au résultat final de notre entente.

M. Clemenceau demande alors s'il n'y a pas d'autres observations à présenter. M. Brockdorff-Rantzau répond que non.

Dans ce cas, répliqua le président, la séance est levée.

Il est exactement 4 heures de l'après-midi quand prend fin cette séance historique consacrée à la défaite de l'Allemagne.

La rédaction du traité

PARIS, 8. — La « Chicago Tribune » annonce qu'on commencera aujourd'hui à rédiger le traité avec l'Autriche-Hongrie.

CHRONIQUE LOCLOISE

Troisième conférence Savoy

Public encore plus compact qu'hier soir, ce qui n'est pas peu dire. La « Feuille d'Avis des Montagnes » a sans doute encore attiré de nouveaux curieux par son petit communiqué hypocrite. M. Savoy nous parle de la démocratie mondiale. Pourquoi et comment son parti est internationaliste ? C'est d'abord l'histoire de la démocratie chrétienne. L'heure actuelle est une heure de lassitude universelle après l'effort destructeur de la guerre. De tout temps, après la guerre, il a fallu la collaboration pour reconstruire. Jamais tyrannie n'a pu se dresser sur la terre. Le monde n'est pas fait pour une domination imposée par la violence. Le conférencier aborde la question de la Société des Nations. Cette société semble vouloir nous donner les premiers linéaments de la démocratie mondiale basée sur la justice et la coopération. Mais à côté d'elle une nouvelle organisation se prépare : celle de l'Internationale rouge, qui se dresse déjà contre la société des peuples. C'est la coalition des forces prolétaires dressée contre l'oppression capitaliste internationale. C'est maintenant par dessus les frontières que la guerre rouge va commencer. Il semble qu'on nous prépare une nouvelle guerre. En face de l'Internationale rouge se dresse une autre internationale : celle des forces chrétiennes. Ce qui va les diviser, c'est l'esprit qui les anime. Nous voulons que les masses ouvrières serrent la main à toutes les autres classes. Le reste nous sera donné par surcroît parce que nous aurons cherché la justice dans un esprit de charité.

M. Savoy aborde le problème religieux. L'ordre social doit chercher avant tout le bonheur immortel. C'est ce que nous promettons à nos ouvriers, avant le bonheur terrestre. Quand nous le promettons, nous ne faisons pas faillite.

Ce n'est pas parce que nous savons que des ouvriers souffrent que nous sommes sociaux, mais parce que nous sommes religieux. Nous affronterons toutes les batailles, le bras toujours tendu pour servir la justice, la main toujours offerte pour la collaboration. Au milieu de la Barbarie civilisée de Rome, le Christ s'est levé. C'est ainsi que peu à peu l'Europe s'est révélée comme la lumière du monde.

Mais cette Europe s'est déchristianisée devant la tyrannie capitaliste. Il faut la reconquérir par la démocratie chrétienne. M. Savoy termine en demandant aux chrétiens de toutes nuances de serrer les rangs pour servir la justice.

Avec la même ardeur, avec le même élan, avec le même feu que les deux jours précédents, Paul Graber reprend l'un après l'autre les arguments de l'abbé Savoy et les démolit par une analyse impitoyable. L'auditoire écoute, les faces sont tendues, on suit le duel avec une sorte de passion.

Qui donc vous donne le droit de monopoliser la Société des Nations ? Toute la conférence socialiste de Berne n'eût-elle pas pour préoccupation d'arrêter une Charte du Travail destinée à être revue par elle. Mais nous disons déjà : Si elle ne demeure pas fidèle aux principes d'indépendance des peuples, de désarmement et de justice sociale qu'elle a proclamés, nous ne marcherons pas au côté d'elle, mais contre elle. Et notre camarade brosse un rude tableau des fautes du congrès de Paris. Nous avions des méfiances. Elles s'accroissent. Vous resterez peut-être, malgré cela, ses alliés, nous serons ses adversaires. Mais vous qui avez conseillé hier aux ouvriers de « se frayer un chemin », vous qui les avez appelés à la révolution en leur disant : Frayez-vous une voie, vous n'avez pas le droit de dire que cette lutte sera sanglante. C'est par la puissance de nos organisations, c'est en employant les moyens pacifiques et démocratiques que nous voulons conquérir le pouvoir. Mais pour cela il faut de l'unité et on nous apporte la division.

La place et le temps nous manquent pour suivre notre camarade en son impitoyable démolition comme aussi en ses élans qui donnent à la discussion une beauté, une grandeur remarquables.

Henri Perret prend à son tour la parole et met fort mal à l'aise M. Savoy en lui lisant certains passages d'un article dû à la plume de M. Savoy et dans lequel il parlait des socialistes en termes méprisants, presque insultants. Il les accusait d'ignorance, d'employer des mots creux, il se riait de la science économique de Jaurès. Henri Perret, avec habileté, retourne ces arguments contre M. Savoy qui ne grandit point sous l'effet de ces « coups droits ». Puis notre ami, en quelques belles envolées, décrit la beauté du socialisme.

Ces conférences ont été fort courtoises, d'une belle tenue. C'est une leçon pour ceux qui disent qu'on ne peut accepter la contradiction avec les socialistes. Notre cause y a beaucoup gagné. Jamais on n'a senti plus de confiance.

Il faut dire à la louange de M. Savoy, que lui, prêtre catholique, a osé tenir publiquement un langage qu'aucun pasteur protestant n'ose tenir chez nous.

Société neuchâteloise des sciences naturelles

Séance du vendredi 2 mai 1919

M. le prof. Mathey-Dupraz, de Colombier, parle d'abord de la réserve ornithologique d'Auzerier. Ce petit domaine, pas même grand de 0,5 km² est riche en roseaux et en joncs où les oiseaux trouvent un admirable refuge. Depuis l'abaissement des eaux du Jura, un vaste espace sablonneux a été plus ou moins exondé; une forêt de pins, de saules, de trembles, de peupliers, de nerpruns a pris pied dans les endroits les moins inondables, tandis que la phragmitaie et la jonchaie s'avancent assez loin dans l'eau. Toutes ces circonstances concourent à rendre l'endroit agréable à la gent ailée et plus particulièrement aux oiseaux aquatiques qui nichent sur les rives. Alors qu'il y a 40 ans, aucun palmipède n'était sédentaire dans notre région, aujourd'hui de nombreux couples de mouettes, de foulques, de grèbes, de harles, passent toute l'année chez nous et font leurs nids dans les roseaux. Cet enrichissement de notre faune ne paraît toujours être du fait de nos pêcheurs, car le grand harle et le frêbe huppé par exemple, détruisent une grande quantité de poisson. Le fauchage des roseaux imposé par les circonstances de la guerre est évidemment regrettable, car ces grands végétaux servent aussi d'abri à une multitude de nos oiseaux insectivores les plus habituels.

L'évolution faunistique découlant de ces divers facteurs sera suivie de près par M. Mathey qui comme on le sait est un ornithologue avisé, grâce aux efforts duquel la réserve de la baie d'Auzerier a vu le jour.

M. G.-A. Borel, ingénieur à Cortaillod, traite ensuite de la téléphonie à grande distance.

S'il est facile avec les appareils habituels de se faire entendre à quelques dizaines de kilomètres, la conversation devient pénible à quelques centaines et impossible au-delà du millier. Les appareils de transmission et de réception ont été facilement adaptés à ces nouvelles exigences; le microphone a été amplifié par l'introduction de plusieurs cellules à grenaille de charbon, le courant est fourni par une pile comprenant jusqu'à 10 éléments suivant les inventeurs suédois. Cela s'est fait sans peine, mais par contre, il est difficile de

lutter contre la déperdition de courant dans les lignes et de plus ces dernières coûtent très cher. En 1918, le capital engagé dans les téléphones fédéraux était: Appareils, 12 millions, stations 8 millions, lignes 91 millions! Le courant téléphonique est très irrégulier, vibratoire, éprouve les conséquences de la distorsion de la voix, c'est-à-dire que les sons graves se transmettent plus facilement que les sons aigus; suivant les conditions atmosphériques, les lignes aériennes sont mal isolées. On voit d'ici les difficultés à résoudre. Et cependant on en est plus ou moins venu à bout par l'emploi de lignes souterraines avec bobines de renforcement qui utilisent la self-induction. Cette dernière qui est la terreur des télégraphistes, devient l'aide des téléphonistes. En lignes aériennes, l'opération est plus difficile, mais en somme aussi applicable. Grâce à ces perfectionnements, on a pu établir des lignes directes fort longues: Berlin-Munich, 580 km., Vienne-Innsbruck 575 km., Berlin-Rome 2000 km., New-York-Denver 3300 km. Cette dernière ne peut fonctionner que par un temps calme, pas trop humide. H. S.

Le Barbe-Bleue parisien

Les fiancées apportaient le charbon!

Plus on avance dans l'enquête sur la fin tragique des « fiancées » de Ledru, plus on s'enfonce dans l'horreur et le cynisme; il s'avère aujourd'hui que le « Barbe-Bleue » brûlait bien les os de ses victimes dans sa petite cuisinière, avec minutie, avec patience.

On sait que Landru apportait son charbon de Paris; mais ce qui démontre jusqu'ou son cynisme pouvait aller, c'est que les malheureuses, pour la plupart, voyageaient avec ce charbon, comme ce fut le cas, entre autres, pour Mlle Marchadier, « la femme aux chiens ».

Cette femme avait quitté le 13 janvier son domicile de la rue Saint-Jacques pour ne plus y revenir, même pas pour rendre les clefs, démarche dont Landru se chargea le lendemain. Or, le 18 janvier, M. Berg, le conducteur de la diligence, conduisit Mlle Marchadier, ses chiens et Landru qui venait d'arriver par le train de 20 heures à Houdan. Il se souvient parfaitement

qu'ils portaient chacun un sac de toile contenant du charbon, puisqu'il prit lui-même ces sacs de leurs mains pour les charger sur la voiture. Cette quantité de charbon pouvait faire au total 30 kilos environ. Arrivée à la villa, Mlle Marchadier prit l'un des deux sacs et pénétra dans la propriété; depuis, M. Berg ne l'a plus revue.

Ce conducteur, qui fait le service depuis le 1er décembre 1918, a amené six fois Landru qui se faisait appeler Dupont. Sa mémoire est précise: le locataire de la villa sinistre arrivait toujours par le train de 20 heures. Le 8 janvier, entre autres, il arriva accompagné d'une femme grande et mince, paraissant quarante ans; mais il repartit le lendemain avec elle pour Paris, probablement parce qu'il n'y avait pas assez de charbon, car c'est à son voyage suivant qu'il vint avec la femme aux chiens et du charbon.

LA CHAUX-DE-FONDS

Apprentissages, aux parents

Il n'y a guère de question plus sérieuse que celle de l'apprentissage. Il y va de l'avenir des jeunes gens et de celui d'une industrie. Il y a un fait indiscutable, c'est que le jeune homme, ou la jeune fille ayant reçu de son maître d'apprentissage des notions sérieuses et approfondies de son métier, ceux-là seront certainement toujours capables de faire face aux exigences de leurs employeurs et avoir des conditions de travail répondant à leurs capacités.

Au contraire, le jeune ouvrier ou la jeune ouvrière ne possédant que les données élémentaires de son métier sera toujours à la merci de celui qui l'occupera.

Aussi, la fédération des ouvriers sur métaux et horlogers invite-t-elle les parents, avant de placer leur enfant en apprentissage de bien vouloir demander des renseignements au bureau de la F. O. M. H. qui se fera un devoir et un plaisir de fournir tout ce qui pourra être dans l'intérêt des futurs ouvriers.

Nous portons également à la connaissance des intéressés que ceux qui ne peuvent justifier d'un apprentissage sérieux qu'ils ne pourront obtenir de carte corporative et ne pourront de ce fait

être admis à travailler avec leurs collègues en ordre avec la fédération.

Nous espérons que tous les parents, soucieux de l'avenir de leurs enfants, se rendront compte de l'importance de cette question et ne négligeront rien dans l'intérêt de l'avenir de leurs enfants. N.B.— Le groupe des emboîteurs invite les parents à ne pas mettre leurs enfants sur la partie des emboîteurs en blanc, pour le moment. (Prière aux journaux de reproduire.) F. O. M. H.

Paroisse catholique chrétienne

Les membres de la paroisse catholique chrétienne sont rendus attentifs à l'annonce paraissant dans le présent numéro.

Venez au Temple!

Rappelez-vous le concert de ce soir. Il commence à 8 h. et quart précises et nous prions le public d'être là à l'heure. Le programme en vaut la peine!

Les procès de la grève générale

BERNE, 8. — Devant le tribunal de la deuxième division commenceront demain à la salle de la cour d'assises, à Berne, à 8 heures du matin, les débats de la grève générale où 16 employés des C. F. F. sont accusés d'infraction à l'ordonnance du 11 novembre. 60 témoins sont cités à la barre. Les débats dureront très probablement toute la semaine. Le siège du grand juge sera occupé par Trussel, de Berne, celui de l'auditeur par le major Bächlin, procureur extraordinaire de la Confédération. Les accusés seront défendus par le Dr Studer, de Winterthur, le docteur Kissler, de Bienne, l'avocat Amstler, de Bienne et Jean Roulet, de Neuchâtel.

Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Ouvriers sur bois. — Assemblée ce soir, à 8 heures, au Cercle ouvrier. Par devoir. Ordre du jour important.

— Jeunesse socialiste. — Ce soir, à 8 heures, au Cercle, séance d'étude. Sujet: L'Internationale communiste.

NEUCHÂTEL. — Pour la Vente de la Sentinelle. — Toutes les dames et amies de la « Sentinelle » sont convoquées pour une courte assemblée vendredi à 8 h. et quart au local de l'Écluse.

Armée du Salut

102, Numa-Droz, 102

Le major Hauswirth présidera les réunions suivantes: Samedi 10 mai, à 8 1/4 h. du soir

MARIAGE SALUTISTE

Dimanche matin, à 9 1/2 h.; soir, à 8 heures

SOIRÉE MUSICALE

Entrée 50 centimes P21904C 6593

Théâtre de La Chaux-de-Fonds

Judi 8 mai 1919

REPRÉSENTATION

donnée par la

Troupe Petitdémange

La Fille de M^{me} Angot en 3 actes, de LECOCQ

Location comme d'usage

Paroisse catholique chrétienne

Les membres électeurs de la Paroisse sont informés que l'Assemblée générale annuelle

aura lieu, à l'Église, le dimanche 11 mai, à 10 1/4 h. du matin avec l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du verbal.
2. Compte-rendu administratif
3. Situation financière.
4. Renouvellement du Comité.
5. Divers.

LE LOCLE

Dimanche 11 mai 1919

JOURNÉE DES MÈRES

8 1/2 h. matin (salle de la Croix-Blanche): Séance de préparation, vente des œillets.

9 1/2 h. matin: Cultes spéciaux dans les diverses églises. 6585

8 h. soir, au Temple français

Soirée pour les familles

Sujet:

NOS MÈRES

glorifiées par les artistes et les poètes avec le bienveillant concours de

M^{me} et M^r C. Fallier

Chœurs! Chœurs!

Projections lumineuses artistiques

Programmes-souvenir à 20 ct.

COLLECTE

Colonia italiana

Tutte le famiglie dei militari che non si sono presentate alla distribuzione dei viveri della Croce Rossa, possono presentarsi sabato 10 maggio, dalle 2 alle 4 pom. e dalle 7 1/2 alle 9 1/2 di sera, al Collegio dell' Abeille.

P-21902-C 6592

IL COMITATO.

SONEX S. A. Fabrique d'horlogerie soignée

engagerait de suite:

Acheveurs d'échappements Remonteurs de finissages Sertisseuses

1 visiteur - décotteur

pour petites pièces anciennes 6573

Occasion exceptionnelle

Piano électrique

artistique, unique en Suisse de ce genre. Convientrait pour cinématographe, thé-room ou hôtel. S'adr. au bureau de La Sentinelle. 6467

Assurance-vie

Si vous désirez vous assurer à des conditions avantageuses, traitez avec la Patria, Société suisse à base coopérative. Répartition totale des bénéfices aux assurés. — Représentant pour la région: P. Humbert, La Jaluse, Le Locle. 6398

Excellente pension

bourgeoise se recommande. Prix modérés. — Petits soupers sur commande. — Rue Léopold-Robert 26. 6582

Machine à régler

ainsi que toutillage complet pour réglage est à vendre. — S'adr. rue du Parc 78, au 1^{er} étage. 6510

MEUBLES

Cantonnnières

Toile - Etamine - Madras

Fr. 35.- 40.- 50.- 60.-

„ 70.- 80.- 90.- 100.-

PROGRÈS

Dernières Nouveautés en Chapeaux-paille pour enfants sont arrivées

Adler

Rue Léopold-Robert 51

La Chaux-de-Fonds

Mise à ban

M. Emile Kohler, fermier du domaine Chopard-Humbert-Prince, rue Fritz-Courvoisier 30, met à ban les terres affermées, sises au-dessus de la Gare de l'Est. Par conséquent, il est interdit de circuler en dehors des chemins dus, de pratiquer des sentiers, tel celui longeant le mur limitrophe de la Place d'Armes, de renverser les murs ou de laisser circuler des animaux. Tout contrevenant sera déferé rigoureusement au juge compétent. 6586

Mise à ban autorisée.

La Chaux-de-Fonds, le 23 avril 1919.

Le Juge de Paix: G. DUBOIS.

Remonteur de finissage

pour grandes pièces, serait engagé de suite dans un Comptoir de la localité. Place stable. — S'adresser au Bureau de La Sentinelle. 6587

Finisseuse de boîtes.

Bonne finisseuse de boîtes demande de l'ouvrage à domicile. — S'adresser à M^{me} Willeumier, Dr Schwab 16, St-Imier. 6588

Tailleuse pour garçons.

On demande pour de suite une jeune fille comme apprentie. — S'adr. chez M^{lle} Tolck, Paix 71. 6537

Qui fournirait à personne sérieuse des sertissages, ainsi qu'une machine, pour travailler à la maison?

Faire offres au bureau de La Sentinelle, sous chiffre 6489.

habitant le quartier des Crêtets est demandé pour quelques heures par jour. — S'adresser au bureau de La Sentinelle. 6545

Personne pouvant disposer de deux heures tous les matins est demandée. — S'adresser Doubs 151, rez-de-chaussée à gauche. 6581

On demande une jeune fille comme apprentie couturière. Rétribution immédiate. — S'adresser chez M^{me} Malcurat-Amey, rue de la Serre 103. 6575

On demande à louer de suite chambre meublée ou non. — S'adresser rue J.-Brandt 125, 1^{er} étage à gauche. 6538

A louer de suite une chambre meublée, électrique, à monsieur honnête et travaillant dehors. — S'adr. rue de la Paix 79, au 3^{me} étage à droite. 6470

A louer jolie chambre meublée de cuisine, travaillant propre et tranquille, travaillant dehors. — S'adresser rue du Nord 39, 2^{me} étage à droite. 6584

A louer une chambre meublée, affermée. — S'adresser rue des Fleurs 34, au 2^{me} à droite. 6576

A vendre un canapé et une table de cuisine, usagés mais en bon état, des bouteilles et des litres. — S'adr. au bureau de La Sentinelle. 6498

On demande à acheter un marteau fixe. A la même adresse à vendre un lit d'enfant. — S'adr. chez M. Schupbach, Charrière 28. 6492

A vendre une blouse soie bleue neuve, deux chapeaux de dame dont un neuf, un régulateur. — S'adresser rue Numa-Droz 151, 3^{me} à gauche. 6550

A vendre 2 grands panneaux à huile 1 m. 20 de haut sur 45 cm. de largeur, ainsi que plusieurs autres cadres. — S'adr. après 6 1/2 h. du soir, rue de la Serre 101, au plain-pied, à droite. 6505

A vendre un bois de lit avec sommier trois coins, fr. 45.—, une luge, fr. 10.—. S'adresser rue de l'Industrie 9, au 1^{er} étage, à droite. 6504

A vendre lit d'enfant, en fer, bien conservé, ainsi qu'une poussette à trois roues. — S'adr. à M. Louis Richardet, Roman. 6464

A vendre un petit potager genre français, avec bœuille. Bas prix. — S'adresser rue Fritz-Courvoisier 38a, 3^{me} étage à droite, de 11 à 2 h. 6471

A acheter outils de jardin. F. Ruchon, Daniel-Jeanrichard 41. 6533

Dans l'impossibilité de répondre individuellement aux nombreuses marques de sympathie reçues dans le grand deuil qui les a tant éprouvées, les familles **Lauber et Monnier** en expriment ici leur profonde gratitude. 6589

Les membres de la Société marchande de La Chaux-de-Fonds sont informés du décès de **Monsieur Jean RITTER** leur dévoué vice-président. L'enterrement a eu lieu, sans suite, jeudi 8 courant, à 1 heure et demie de l'après-midi. Domicile mortuaire: Rue de la Ronde 31. P-21906-C 6594 **Le Comité.**

Le CABINET DENTAIRE

O. & C. Schmelz-Vogt

est transféré 6592

64, Rue Léopold-Robert, 64

Vis-à-vis de la Nouvelle Poste et de la Gare

Scala Scala

Dernier soir du programme

PRIX RÉDUITS

Galerie, fr. 1.50 Parterre, fr. 1.— et 0.50

Dès vendredi!

Vendémiaire par Judex

F.O.M.H. Chaux-de-Fonds

Groupe des Acheveurs d'échappements

Dernier avis

Les acheveurs d'échappements n'étant pas encore en possession de leur **carte corporative** sont priés de venir la chercher au local, Daniel-Jeanrichard 16, jeudi 8 mai, dès 8 h. du soir 6572

Commune de La Chaux-de-Fonds
Remboursement d'Obligations en 1919
aux domiciles indiqués sur les titres et les coupons

Le 1^{er} août: Emprunt 1908, 4 1/2%, 7 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 536, 901, 1301, 1773, 2330, 2452, 2757.

Le 31 août: Emprunt 1892, 3 3/4%, 10 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 244, 495, 496, 608, 1012, 1050, 1232, 1352, 1500.

Le 15 septembre: Emprunt 1887, 4 1/2%, 55 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 25, 115 197 275 347 365 384 517 518 545 580 588 637 643 658 663 723 724 750 758 778 829 839 842 911 986 987 1015 1056 1068 1069 1071 1073 1074 1075 1126 1131 1135 1143 1228 1248 1253 1285 1371 1426 1427 1439 1450 1492 1647 1856 1887 2060 2082 2103.

Le 1^{er} novembre: Emprunt 1901, 4 1/2%, 40 obligations remboursables par fr. 500, savoir: Nos 31, 54, 88 91 110 111 195 256 275 321 377 401 491 492 515 597 627 642 649 710 788 791 795 832 866 875 933 956 997 1022 1045 1047 1139 1167 1176 1260 1295 1339 1455 1474.

Le 31 décembre: Emprunt 1885, 4 1/2%, 25 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 5, 20, 27 82 173 191 193 205 214 223 240 305 327 339 371 378 388 415 442 456 478 572 581 591 594.

Le 31 décembre: Emprunt 1897, 3 1/2%, 228 obligations remboursables par fr. 500, savoir: Nos 18, 31, 57 83 93 139 145 164 165 167 170 172 195 217 224 243 273 274 287 302 315 322 343 356 386 404 444 486 504 528 548 608 614 619 627 634 674 682 692 724 759 802 815 822 826 833 895 919 934 941 949 951 957 958 992 1021 1022 1033 1042 1050 1067 1071 1082 1103 1106 1145 1152 1154 1156 1180 1189 1205 1225 1295 1297 1299 1305 1339 1350 1399 1403 1404 1492 1499 1507 1540 1610 1623 1686 1745 1754 1760 1771 1774 1780 1799 1813 1832 1835 1861 1869 1952 1982 2005 2014 2016 2023 2046 2072 2074 2091 2097 2108 2137 2155 2157 2190 2197 2199 2232 2249 2253 2266 2280 2306 2331 2349 2414 2433 2484 2489 2490 2499 2576 2621 2638 2660 2744 2823 2853 2866 2871 2874 2876 2903 2917 2920 2923 2930 2931 2937 2956 2959 3004 3055 3065 3069 3070 3081 3135 3162 3219 3251 3308 3346 3364 3379 3395 3411 3412 3435 3445 3459 3483 3484 3489 3505 35.3 3562 3563 3572 3573 3627 3629 3654 3697 3700 3704 3726 3738 3758 3768 3781 3791 3885 3887 3909 3933 3934 3988 3989 4005 4016 4017 4029 4030 4037 4087 4098 4121 4129 4136 4184 4185 4188 4234 4279 4288 4311 4331 4338 4344 4398 4407 4412 4429 4488 4500.

Le 31 décembre: Emprunt 1890, 3 3/4%, 20 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 40, 46 62 70 178 181 219 225 366 380 505 511 578 665 729 748 820 826 850 911.

Le 31 décembre: Emprunt 1899, 4 1/2%, 6 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 211, 393, 1266, 1388, 2296, 2315.

Le 31 décembre: Emprunt 1905, 3 3/4%, 4 obligations remboursables par fr. 1,000, savoir: Nos 1317, 2641, 2700, 2701.

L'intérêt de tous ces titres cesse de courir dès la date indiquée pour leur remboursement.

La Chaux-de-Fonds, le 28 avril 1919.

Le Directeur des Finances:

L. VAUCHER.

P30384C 6560

On s'abonne à toute époque à LA SENTINELLE

Coopératives Réunies

Chaussures

Pont 3, Le Locle - Pargots (Brenets)

Magasins Chaux-de-Fonds:

Ronde 1 - Progrès 88

Très bonne qualité — confection soignée — Prix les plus avantageux du jour.

GRAND CHOIX de

Chaussures hautes tiges, chevreau et box-calf pour dames. Mollères et Richelieu.

Souliers et Mollères pour enfants. 6277

Souliers et Mollères en toile blanche.

Vente d'un stock de souliers à boutons à prix modique.

Adressez-vous donc aux magasins coopératifs:

Pont 3 (Le Locle). Pargots (Les Brenets).

La Chaux-de-Fonds:

Ronde 1 Progrès 88

OFFICE FÉDÉRAL D'ASSISTANCE

EN CAS DE CHOMAGE

Bureau local de La Chaux-de-Fonds (Juventuti)

Téléphone 17.66

Je prie MM. les industriels, négociants et employeurs de bien vouloir s'adresser au dit bureau pour leurs demandes d'employés.

Je invite les ouvriers et ouvrières sans travail à s'annoncer à notre bureau sans retard.

Le service de placement est gratuit

Coils souples

en piqué et tissus panama blanc, noir et couleur en diverses façons, depuis fr. 1.45 à 1.95. Se recommande. 6548

ADLER

LA CHAUX-DE-FONDS - Léopold-Robert 61

Fritz Jetter-Ruedin

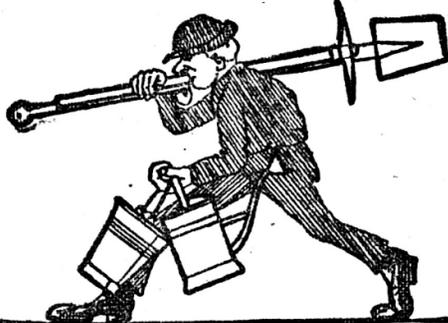
Rue Léop.-Robert 50 (Banque fédérale) LA CHAUX-DE-FONDS

Chemiserie et sous-vêtements pour Dames, Messieurs et Enfants Bas et Chaussures Gants de Grenoble Marchandises garanties 2936 qualités supérieures

On demande à acheter d'occasion un bon

Piano

contre paiement comptant. Faire offres en indiquant marque et prix sous F.Z.-226-N à F. Zweifel, Agence de Publicité, Neuchâtel. 6519



Outils aratoires

en tous genres Grand choix. 1^{re} qualité. Pioches - Triandines - Bêches Crocs - Arrosoirs - Râteaux

J. BACHMANN

Léopold-Robert 26 Téléphone 2.65

Grillages et Clôtures métalliques

Membres de jardin 6349

5% Service d'Escompte Neuchâtelois 5%

GRANDE VENTE-RÉCLAME

BAS

Les prix ci-dessous ne baisseront en aucun cas pendant l'été 1919

4 séries BAS coton noir pour Dames

1.95 2.25

Regardez notre vitrine spéciale

2.90 3.90

Grand choix de

Bas et Chaussettes pour Enfants

CHAUSSETTES POUR MESSIEURS

Société Anonyme des Grands Magasins

GROSCH & GREIFF

LA CHAUX-DE-FONDS



Ville de La Chaux-de-Fonds

Ravitaillement

Il est arrivé au Ravitaillement (Juventuti, 1^{er} étage), un lot de

CONSERVES DE VIANDE

dites boîtes militaires. Ces boîtes sont vendues fr. 1.50 pièce, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. 6577



Ville de La Chaux-de-Fonds

SEMENCEAUX

Les personnes qui ont acheté des semenceaux au Juventuti sont informées qu'elles peuvent en prendre livraison à la cave, rue du Collège 16 (cave Lévy) et au Collège de la Promenade: MERCREDI, de 1 à 3 heures. 6578

SAMEDI, de 1 à 3 heures. Office de ravitaillement.

Présenter le bon de livraison.

ASSURANCES INCENDIE - CHOMAGE VOL avec EFFRACTION

SOCIÉTÉ SUISSE POUR

L'ASSURANCE DU MOBILIER

Agent pour La Chaux-de-Fonds

Henri-Virgile SCHMID

Rue de la Serre 20

Téléphone 139 Téléphone 139

On demande

Remonteurs de mécanismes

petites pièces soignées et

UN PIVOTEUR

Fabrique

SOLVIL, Sonviller

P21871C 6547

Fabrique d'horlogerie de Besançon engagerait

Un visiteur échappement ancre

Plusieurs acheveurs ancre après dorure

Un commis de fabrication

Spécialement pour la réception des boîtes brutes et décorées

Pour renseignements, s'adresser chez Gutmann & Cie, La Chaux-de-Fonds. P21875C 6551

BONNE SERTISSEUSE

à la machine est demandée de suite. Bon salaire assuré. S'adresser au Comptoir "La Raison", Paix 3. 6574

Remonteur

On sortirait des remontages de finissages 13^e ancre. S'adresser rue du Parc 51, au Comptoir. 6499

Fabrique de bracelets

cuir engagerait de suite couturiers sachant bien coudre à la main. A la même adresse, un jeune garçon libéré des écoles trouverait emploi. Bonne rétribution immédiate. 6542 S'adr. au bur. de La Sentinelle.

Commissionnaire. Jeune fille de confiance est demandée entre les heures d'école. S'adresser Nord 163, 2^{me} à gauche. 6536

Etat-civil de Neuchâtel

Promesses de mariage. — Charles - Henri - David Gaudin, relieur, de Neuchâtel, et Yvonne Evard, cuisinière, les deux à Lausanne. — Jules-Henri Galland, de Neuchâtel, employé C. F. F., à Auvornier, et Sophie-Amélie Choux, ménagère, à Cortaillod. — William-Albert Reguin, coiffeur, et Eugénie-Mathilde Hossmann, employée de bureau, les deux à Neuchâtel. — Louis-Alexandre Guenot, garde communal, et Adèle-Pauline Perroset, les deux à Neuchâtel. — Paul-Arthur Hurlig, horloger, et Léonilde Greco, ménagère, les deux à Neuchâtel. — Jean-Pierre Racine, ingénieur, à Neuchâtel, et Andrée Vallotton, à Vevytau.

Termineur

pour grandes et petites pièces lépiques et savonnettes, pouvant au besoin se charger du visitage, emballage et posage de cadrans, cherche place dans la quinzième ou époque à convenir. 6538 S'adr. au bur. de La Sentinelle.

Acheveur ancre.

Jeune homme ayant pratiqué une année les achevements cherche place comme assujettir. S'adr. à M. H. Obrecht, Collège 23. 6478

Emailleuse.

On demande jeune fille comme emailleuse de bijouterie. Rétribution immédiate. S'adresser chez M. G. Calame, Parc 94. 6539

Commissionnaire

Le posage de glaces de glaces E. Christen demande un jeune homme honnête libéré des écoles. Entrée immédiate. 6567

Etat-civil de Saint-Imier

Du 1^{er} au 30 avril 1919

Naissances. — 5. Mathilde-Elisabeth, fille de René Haas-Marendaz. — 15. Roger-Marcel, fils de Marcel Meystre-Girard-bille. — Georges, fils de Rudolf Wildt-Sommer. — 21. Carmene-Elvire, fille d'Hermann Guggisberg - Gagnebin. — Elisabeth-Heidi, fille de Werner von Weissenfluh-Hartmann. — 23. Lydia-Martha, fille de Jakob Wanner-Walter. — 25. Emile-Fernand, fils de Alexandre Amstutz-Therillat. — 26. Yolande-Madeleine, fille de Henri Parel-Lergier.

Décès. — 9. Rupp, Charles-Henri, allié Jaquet, né en 1839. — 11. Fallet, Marie-Arsénie, née Gerber, née en 1841. — 15. Schreier, Johannes, allié Gnägi, né en 1836. — Aebischer, Anna-Elise, née en 1871. — 25. von Arx, Frédéric, né en 1850. — 26. Glatz, Margarete, née Burke, née en 1893. — 30. Fallet, Aline-Suzanne, née en 1902. — 29. Schwegg, Clothilde-Elise, née Willeumier, née en 1871, demeurant à Tramelan.

Mariages.

— 12. Amstutz, Alcide, au Cerneux-Veuil s/Muriaux, et Amstutz, Emma, demeurant au Puchappatte. — 25. Grimm, Marcel, et Rubin, Nelly, les deux à St-Imier. — Guenat, Marc, à St-Imier, et Heer, Alice, à La Ferrière.

Mariages célébrés. — 2. Jean-Baptiste-Maurice Maillard, professeur, et Sarah Jeannot, artiste peintre, les deux à Neuchâtel. — 3. Maurice-René Guenot, empl. au tram, à Neuchâtel, et Marthe-Lucile Bélat, horloger, à Montezillon.

Décès. — 1^{er}. Marie-Rosine née Ray, veuve de Adolphe Ray, née le 13 octobre 1848. — 2. Maria-Ida, fille de Alfred Schwab, née le 23 juillet 1902. — 2. Léon-Marcel, fils de Léon-Henri Grisel, né le 11 juillet 1918. — 2. Zéline-Elise née Meyer, épouse de Albert Descombes, à Bienné, née le 9 décembre 1871. — Ida-Louise née Mercier, épouse de Charles Monachon, née le 29 mars 1893. — 4. Marguerite née Aubert, épouse de Marcel-François Berthoud, à Boudry, née le 18 octobre 1894. — 5. Gilbert, fils de Achille Hoffmann, à St-Martin, né le 29 décembre 1918. — 5. Elvina née Morel, épouse de Jean-Gustave Straub, née le 31 mars 1836. — 5. Lucia née von Almen, épouse de Frédéric Weber, née le 8 septembre 1860.

Etat-civil de La Chaux-de-Fonds

Du 7 mai 1919

Naissance. — Desponds, Marcel-Louis, fils de Louis-Jean, horloger, et de Jeanne-Elisabeth née Dessalles, Vaudouise.

Promesses de mariage. — Houriet, Jean-Edgar, emboîteur, Bernols, et Jobin, Julia-Hortense, sertiesseuse, Française. Décès. — 3798. Ritter, Jean, époux de Emma née Lüthi, Bernols, né le 19 avril 1870.

LE TRAITÉ DE PAIX

PREAMBULE

Les Etats-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, puissances désignées dans le présent traité de paix comme les principales puissances alliées et associées, la Belgique, la Bolivie, le Brésil, la Chine, Cuba, l'Equateur, la Grèce, le Guatemala, Haïti, le Honduras, le Libéria, le Nicaragua, le Panama, le Pérou, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, le Hedjaz, la Serbie, la Croatie, la Slovénie, le Siam, la Tchéco-Slovaquie et l'Uruguay, constituant avec les principales puissances ci-dessus, les puissances alliées et associées d'une part et l'Allemagne de l'autre : considérant qu'à la demande du gouvernement impérial allemand un armistice a été accordé à l'Allemagne le 11 novembre 1918 par les principales puissances alliées et associées afin qu'un traité de paix puisse être conclu avec elle, considérant que les puissances alliées et associées sont également désireuses que la guerre dans laquelle elles ont été successivement entraînées directement ou indirectement et qui a son origine dans les déclarations de guerre le 28 juillet 1914 par l'Autriche-Hongrie à la Serbie et dans les déclarations de guerre adressées par l'Allemagne le 1er août 1914 à la Russie et le 3 août 1914 à la France et dans l'invasion de la Belgique, fasse place à une paix solide et durable ; à cette fin, les hautes parties contractantes représentées comme ci-dessus (suit la liste des plénipotentiaires) ont convenu les décisions suivantes :

A dater de la mise en vigueur du présent traité l'état de guerre prendra fin dès ce moment et sous réserve des discussions du présent traité, les relations officielles des puissances alliées et associées avec l'Allemagne et chacun des Etats allemands seront reprises.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Principes : Le pacte de la Société des Nations destiné à développer la coopération entre les nations et à leur garantir la paix et la sûreté, est basé sur les principes suivants : acceptation de certaines obligations de ne pas recourir à la guerre. Développement au grand jour des relations internationales fondées sur la justice et l'honneur. Observation régulière des prescriptions du droit international. Respect scrupuleux des traités.

Conditions

Sont membres originaires de la Société des Nations : les Etats signataires du pacte, les Etats suivants invités à adhérer au pacte à condition qu'ils l'acceptent sans réserve dans un délai de deux mois après sa mise en vigueur. En outre peut devenir membre de la société tout autre Etat, dominion ou colonie, qui se gouverne librement, si son adhésion est prononcée par les deux tiers de l'assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de sa bonne foi. Il suit de là : 1° que l'Allemagne n'est pas membre originaire de la Société des Nations ; 2° que pour devenir membre elle devra être admise par les deux tiers des membres de l'assemblée, donner des garanties de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux et accepter le règlement établi par la société en ce qui concerne ses forces et ses armes militaires et navales.

Fonctionnement. — L'action de la Société des Nations, dont le siège est à Genève, s'exerce par une assemblée des représentants de tous les membres de la société, par un conseil de neuf membres, un représentant de chacune des principales puissances et un représentant désigné par l'assentiment de quatre autres Etats et par un secrétaire permanent établi au siège de la société.

Réduction des armements

Le but principal de la société est le maintien de la paix. Les armements nationaux seront réduits au minimum compatible avec la sécurité nationale en tenant compte de la situation géographique de chaque Etat. Le programme de ces réductions, établi par le Conseil et soumis aux gouvernements qui après avoir adopté une limite des armements ne peuvent les dépasser sans le consentement du Conseil est sujet à une réduction tous les 10 ans au moins. Les membres de la Société s'engagent à échanger sans restriction tout arrangement relatif à l'échelle de leur armement et à leur programme militaire et naval.

Garanties mutuelles. — Les membres de la Société des Nations se garantissent mutuellement contre toute action extérieure le maintien de leur intégrité territoriale et de leur indépendance économique présente.

Règlement des différends. — La Société, en cas de guerre ou menace de guerre doit prendre toutes les mesures propres à sauvegarder, soit par l'armement, soit par tout autre procédure, la paix des nations. Le secrétaire général convoque immédiatement, en pareil cas le Conseil à la demande de tous les membres de la Société.

Le Conseil fonctionne à défaut d'arbitrage et rédige un rapport sur le différend. Si le rapport est accepté à l'unanimité, les membres de la Société s'engagent à ne recourir à la guerre contre aucun parti qui se conforme aux conclusions du rapport. A défaut d'unanimité, chaque membre de la Société reste libre de son action. En cas de différend entre deux Etats, dont un seul est membre de la Société ou dont aucun n'en fait partie, ils sont invités cependant à se soumettre aux obligations de la Société. S'ils acceptent, la procédure habituelle fonctionne. S'ils refusent, le Conseil doit prendre toutes mesures propres à amener la fin du conflit. Si un membre de la Société recourt à la guerre contrairement aux engagements pris, il est « ipso facto » considéré comme ayant conclu un acte de guerre contre tous les autres membres de la Société. Ceux-ci rompent aussitôt avec lui toutes relations commerciales et financières et contribuent dans la même mesure recommandée par le Conseil à la constitution de la force armée qui doit assurer le respect des engagements de la Société.

Cour de justice. — Le Conseil est chargé de préparer un projet de Cour de justice permanente internationale.

Engagements internationaux

Tout traité entièrement incompatible avec le pacte doit être abrogé. Toutefois, les engage-

ments internationaux tels que les traités d'arbitrage et les ententes régionales telles que la doctrine de Monroe ne sont pas incompatibles avec le pacte.

Régime des mandats internationaux. — Le pacte prévoit des mesures d'administration pour les colonies et territoires, qui à la suite de la guerre ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes. La tutelle de ces peuples sera confiée aux nations les mieux désignées par leur position géographique et leur puissance.

FRONTIÈRES DE L'ALLEMAGNE

Sauf la Prusse orientale. Avec la Belgique : limite nord-est du territoire de Moreslet et du cercle de Eupen, ouest du cercle de Morsal (l'ancienne frontière), nord-est et est du cercle de Malmédy, jusqu'au Luxembourg. Avec le Luxembourg : la frontière de 1914. Avec la France : la frontière de juillet 1914 depuis le Luxembourg jusqu'à la Suisse, la frontière douanière étant celle du territoire de la Sarre. Avec la Suisse : la frontière actuelle. Avec l'Autriche : la frontière de 1914 jusqu'à la Tchéco-Slovaquie. Avec la Tchéco-Slovaquie : la frontière de 1914. Avec la Bohême et la Silésie : jusqu'au saillant à l'est de Neustadt. Avec la Pologne : à partir du point ci-dessus, est de Falkenberg, limite entre la Haute et la Moyenne-Silésie, ouest de la Posnanie, cours de la Partsch, limite entre les cercles de Guhran et de Goldau, limite entre Lissau et Fraustadt, sud-est de Kopeniz, ouest de Neuten, pointe nord du lac de Flott. Limite entre Schwerin et Blimbau, limite entre Schehle et Tzarnitzau, ouest et nord de Scheidmühle, ligne à 8 km. à l'est de la voie ferrée Scheidmühlekollitz ; ouest, nord-ouest de Kollitz, limite entre Kollitz et Schau. Limite de la Prusse orientale jusqu'à 8 km. au sud-ouest de Luhenbourg, est de Hohenfeld et de Chottchow, côte de la mer Baltique au nord-ouest de Choitchow. Danemark : frontière fixée par les articles, section du chapitre 3-b. Frontière de la Prusse orientale : côte de la mer Baltique au nord de Probemann, côte au chemin d'Elling, cours de la Nogat et de la Vistule, limite sud du cercle de Marwerder, de Rosenberg. Frontière entre la Prusse orientale et la Prusse occidentale : limite entre Osterwood et Leidenbourg, cours de la Chottchow, de la Neide, nord de Bialuten, ancienne frontière russe jusqu'à l'est de Schmalenken, cours du Niemen, bras du Skielwitsch, du delta jusqu'au Kurierschehas, la frontière coupe de Kurier Ochelung à 4 km. au sud-ouest de Niedall.

Clauses de politique européenne

Belgique. Le traité de 1839 sera abrogé et pourra être remplacé par des conventions entre la Belgique, les Pays-Bas, les puissances alliées et associées. L'Allemagne s'engage à reconnaître ces conventions. L'Allemagne reconnaît la souveraineté belge sur le territoire contesté de Moreslet, sur le Moreslet prussien à l'ouest de la route de Liège à Aix-la-Chapelle et sur le cercle de Eupen et de Malmédy. Sous l'autorité belge, les habitants auront cinq mois pour exprimer leur désir d'être maintenus en tout ou partie sous la souveraineté allemande. La Belgique acceptera ensuite la décision de la Société des Nations.

Luxembourg. L'Allemagne renonce au bénéfice de tous les traités relatifs au Luxembourg et reconnaît que le grand duché a cessé de faire partie du Zollverein allemand. Elle renonce à tous ses droits sur l'exploitation des chemins de fer, adhère à l'application de la neutralité du grand duché et accepte par avance tous les arrangements internationaux conclus au sujet de ce pays par les puissances alliées et associées.

Rive gauche du Rhin. L'Allemagne ne maintiendra ni ne construira aucune forteresse ni sur la rive gauche, ni à moins de 50 km. du Rhin. Dans la zone ainsi définie, l'Allemagne n'entreprendra aucune force armée, ne fera aucune manifestation militaire et ne conservera aucune facilité matérielle de mobilisation. Toute violation de ces engagements sera considérée comme un acte d'hostilité contre les signataires et calculée pour troubler la paix du monde.

Bassin de la Sarre

Frontières : Les territoires de la Sarre au sujet desquels l'Allemagne abandonne ses droits de gouvernement à la Société des Nations, comprennent les cercles de Sarrelouis, Sarrebeck, Ottweiler, St-Ingerk, une partie du cercle de Merzig et de Saint-Wenden, de Hohenbourg, Deux-Ponts. La superficie est de 161,000 hectares. La population est de 647,000 habitants.

Cession des mines. — La cession entière et absolue faite à la France porte sur tous les gisements de houille concédés ou non, sur toutes les dépendances et institutions : centrales électriques, stocks, maisons d'habitation et d'ouvriers, etc., et en général sur tout ce dont les propriétaires et exploitants des mines ont la propriété et la jouissance.

Garanties pour l'exploitation

Ces garanties s'appliquent aux tarifs des chemins de fer et canaux, au matériel de transport rebenu pour les produits et le personnel aux travaux complémentaires des voies de communication, aux agents de trains que la France jugerait nécessaire à l'exploitation, aux habitants, aux écoles de langue française, etc., créées par la France pour le personnel des villes et de leurs dépendances.

La contribution des mines aux budgets des territoires et à base commerciale sera fixée en fonction de la valeur proportionnelle des mines, par rapport à l'ensemble de la richesse imposable des territoires.

Garanties pour la population

Les ouvriers conservent tous les droits que leur assurait la législation allemande en vigueur au 11 novembre 1918. Ceux qui sont de nationalité française pourront appartenir aux syndicats français. La France assurera à la consommation locale du territoire une quantité de charbon conforme à la proportion existant en 1913 entre la

consommation locale et la production locale du Bassin.

Régime politique et administratif

Le gouvernement des territoires de la Sarre est confiée à une commission de cinq membres, nommée par le Conseil de la Société des Nations et comprenant : un membre non français, originaire et habitant au territoire de la Sarre, trois membres appartenant à des pays autres que la France et l'Allemagne, un président de la commission choisi parmi les cinq membres par le Conseil de la Société des Nations et agent exécutif de la commission. Ces pouvoirs, comme ceux des membres sont valables pour un an et renouvelables. Cette commission aura tous les pouvoirs appartenant précédemment au territoire de l'Allemagne, la Prusse et la Bavière notamment. La nomination et la révocation des fonctionnaires, l'administration et l'exploitation de tous les services publics, y compris les chemins de fer et les canaux, la protection à l'étranger des intérêts des habitants, la modification éventuelle des lois, l'organisation de la justice qui sera rendue en son nom, la levée des taxes et des impôts, la décision sur toutes les questions pouvant résulter de l'interprétation des traités. Les habitants conserveront leur nationalité et ceux qui en désiraient une autre, pourront le faire sans rien perdre de leurs droits. Il n'y aura pas de service militaire, ni de fortifications. Une gendarmerie locale sera organisée. Aucune modification ne pourra être introduite au régime de l'exploitation des mines, sans consultation préalable de l'Etat français. Le territoire sera soumis au régime douanier français. Aucune prohibition ni restriction ne sera imposée dans la circulation de la monnaie française.

Consultation populaire

Au bout de 15 ans, toute personne habitant le territoire à la date de la signature du traité votera sur le régime définitif sur ces trois alternatives : du maintien du régime fiduciaire, l'union à la France, l'union à l'Allemagne. Le vote aura lieu par commune ou par district.

La Société des Nations fixera le régime définitif en tenant compte du vote des habitants.

L'Alsace-Lorraine, réintégration

Les autres parties contractantes reconnaissent l'obligation morale de réparer le tort fait à la France en 1871, aux droits de la France et à la volonté des populations alsaciennes-lorraines, séparées de leur patrie malgré la protestation solennelle de leurs représentants dans l'assemblée de Bordeaux. En conséquence, les territoires arrachés en 1871 sont réintégrés dans la souveraineté française à partir du 11 novembre 1918. L'Allemagne remettra à la France tous les documents administratifs, archives, etc., relatifs à ces territoires.

Caisse publique et biens de l'Etat

En considération du fait que l'Allemagne a refusé en 1871, soit de supporter une partie de la dette française, soit de payer les biens et propriétés de la France, les territoires de l'Alsace et de la Lorraine font retour à la France, quittes de toute charge. Tous les biens d'Empire, de l'Etat allemand de la Couronne, etc., sont transférés à la France sans indemnité. La France percevra les impôts exigibles dès le 11 novembre 1918.

Nationalité. — La nationalité des habitants sera réglée dans une convention séparée, entre la France et l'Allemagne sur la base générale suivante : une distinction est faite entre les habitants réintégrés de plein droit à l'Alsace-Lorraine — qui ont perdu la nationalité française en 1871 et leurs descendants — et ceux qui pourront réclamer la nationalité française dans le délai d'un an.

Biens des particuliers. — En ce qui concerne ces biens, la France se réserve de liquider ceux des ressortissants allemands à charge par l'Allemagne d'indemniser ceux-ci. L'Allemagne remettra les Alsaciens-Lorrains en possession de tous leurs biens et intérêts en Allemagne. Conformément aux stipulations du traité des réparations, elle accordera des compensations pour les exactions infligées à la population civile sous forme d'amende.

Pensions. — Le gouvernement allemand supportera la charge des pensions civiles et militaires au 11 novembre 1918 en Alsace-Lorraine et dont le service incombait à l'Empire allemand.

Réparations

A l'issue de cette guerre, à laquelle ont pris part tant de belligérants, on pourrait se demander qui doit réparer les dommages qui ont été causés. Le traité répond que l'Allemagne et ses alliés reconnaissent leur responsabilité quant à l'origine du conflit, et que l'Allemagne s'oblige à réparer les dommages causés, quelle qu'en soit la nature au prorata de ses efforts guerriers.

Quels seront les dommages à réparer ? Le traité les énumère. Il précise les dommages causés aux civils dans leurs valeurs ou dans leurs biens ; les dommages aux civils victimes de cruautés ; les dommages causés aux civils par des actes quelconques dans les territoires envahis ; les dommages aux populations envahies ; les pensions aux victimes militaires de la guerre (plus de 4 milliards par an) ; les allocations versées aux personnes qui étaient à la charge des mobilisés (pour la France seulement, ce chapitre représente un total de 12 milliards) ; les dommages relatifs aux propriétés qui ont été saisies ou détruites dans les territoires occupés.

Enfin, les Allemands devront rembourser aux Alliés, dans l'espace de 7 ans, les sommes versées à la Belgique (la part de la France s'élève à 3 milliards environ).

Reste à savoir comment on évaluera la dette de l'Allemagne et comment elle sera payée.

Le traité institue une commission internationale des réparations ayant un bureau permanent à Paris. Cette commission est composée d'un Américain, d'un Anglais, d'un Français et d'un Italien, à qui s'ajoutent un Japonais ou un Belge ou un Serbe. Cette commission aura de vastes attributions. Elle fixera les paiements de l'Allemagne ; elle s'assurera que tous les revenus de l'Allemagne soient affectés par privilège au paiement des réparations ; elle vérifiera que tout contribuable allemand soit chargé au moins autant que le plus chargé dans les pays alliés.

Si l'Allemagne n'exécute pas ses engagements ou si elle les exécute mal, la commission proposera les prohibitions, les représailles économiques et les autres mesures capables de l'amener à réciprocité.

Quant aux modalités du paiement, on sait que trois étapes ont été prévues.

Une première somme de 20 milliards devra être réglée en or, en valeurs, en navires, avant le 1er mai 1921. On percevra sur cette somme l'entretien des troupes d'occupation et la valeur des vivres et des matières premières fournis à l'Allemagne par les Alliés et qui lui sont indispensables.

Une deuxième série de bons, au total de 40 milliards, sera émise de 1921 à 1926 et à partir de 1926.

40 autres milliards seront émis ultérieurement.

Remarquons aussi qu'en imposant à l'Allemagne l'entretien des troupes d'occupation, le traité oblige l'Allemagne à supporter dans une mesure normale les dépenses militaires de la France.

Maintenant, en attendant que l'Allemagne s'acquiesce, il s'agira de mobiliser la créance qui est reconnue à notre pays. Il faut espérer que le gouvernement des Etats-Unis prendra l'initiative de proposer une solution.

Ajoutons qu'aux programmes de réparations se rattache le problème de la Sarre. Le « Temps » indique les règles auxquelles sera soumis pendant 15 ans ce territoire.

Tous les gisements de houille de la Sarre deviennent sans dettes et sans charges propriété de la France, avec toutes les dépendances superficielles ou souterraines. La France reçoit toutes les garanties qui sont nécessaires à l'exploitation des mines pendant 15 ans.

Cette période passée, la population pourra demander librement sa réunion à la France, commune par commune, district par district. L'Etat français pourra y introduire la main-d'œuvre qu'il jugera nécessaire.

Garanties

On a soutenu que les stipulations acceptées par le gouvernement français n'assuraient pas à la France assez de garanties militaires. C'est une erreur.

Les garanties comprennent plusieurs sortes de précautions :

1. Les forces allemandes seront réduites aux limites prescrites par le traité. L'effectif total ne dépassera pas 100,000 hommes, plus 4,000 officiers de force de police. La réduction devra s'effectuer dans deux mois et sera permanente.

2. Sur la rive gauche du Rhin et dans une zone de 50 kilomètres de la rive droite, il est interdit à l'Allemagne de maintenir ou de constituer des fortifications, de rassembler des forces armées, de procéder à des manœuvres militaires.

3. Pendant quinze ans, les puissances alliées exerceront la surveillance sur la rive gauche et sur une zone de la rive droite du Rhin. Une évacuation de ces positions par leurs troupes est prévue :

Après cinq ans, jusqu'au confluent de l'Ahr et du Rhin, y compris la tête de pont de Cologne ;

Après dix ans, jusqu'à Bacharach, y compris Coblenz ;

Après quinze ans, le reste du territoire occupé.

L'exécution de ces mesures pourra être retardée si, après quinze ans, les garanties contre une agression de l'Allemagne ne sont pas efficaces.

4. L'Allemagne s'engage à se prêter à toutes les investigations que le Comité exécutif de la Société des Nations jugera bon d'effectuer au sujet du statut militaire de l'Allemagne et qu'il lui serait demandé par n'importe lequel des membres de l'Association.

5. En vertu de stipulations particulières, qui forment un objet indépendant du traité, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis auront à soutenir la France par les armes dans le cas d'une attaque par l'Allemagne.

Enfin, une disposition spéciale s'applique aux voies de communication. Les chemins de fer d'Alsace-Lorraine, propriété de l'Allemagne, sont transférés à la France sans paiement.

Le régime du Rhin est fixé par les articles du traité sur les ports et voies ferrées.

Les ponts du Rhin conduisant d'Alsace en Allemagne deviennent propriété française. Les ports de Strasbourg et de Kiel sont réunis pour 7 ans en un organisme unique. Cet organisme fonctionnera sous le contrôle de la commission du Rhin.

Parmi les restitutions dues à la France, il convient de ranger ce qui a été enlevé par l'Allemagne dans les régions envahies, de quelque manière que ce soit.

Le traité prescrit que ces choses devront être rendues. Tout ce qui échappe à cette stipulation, rentre dans les réparations, dont il va être question plus loin. Mais il faut signaler encore une dernière restitution : celle des drapeaux pris à la France par l'Allemagne en 1871.

Un horrible massacre

MUNICH, 8 (Wolff). — L'excitation causée par l'assassinat d'otages et par l'opposition perfide des Spartaciens a provoqué un crime abominable. Contrairement à l'interdiction de réunion, une trentaine de personnes se rassemblèrent dans la soirée dans le nord de la ville. La réunion fut dissoute, les participants enfermés dans une prison, dans laquelle des soldats bavarois armés pénétrèrent vers 9 heures. Une fusillade se produisit et les soldats, croyant avoir à faire à des Spartaciens, tuèrent 21 personnes. Les coupables ont été arrêtés. Une enquête est en cours. Les généraux von Oven et von Mœhl regrettent profondément cette explosion de passion déchaînée. Ils ont intimé l'ordre que tout soldat procédant à une exécution illégale serait considéré comme meurtrier et fusillé.

Comment M. Moll renseigne son public

M. Moll prenait parti, hier, pour Clemenceau et le préfet de police parisien. La haine du socialisme crée ainsi de ces incidents : un pasteur suisse défendant les matraqueurs et le vieux jacobin qui tendirent des guet-apens aux ouvriers de Paris.

Mais M. Moll atteint au plus comique bourrage de crâne quand il insinue en douce que les ouvriers parisiens se seraient prêtés à jeu... d'agents allemands ! Le talentueux écrivain de l'U. H. met quelque insistance à faire croire que les policiers de Clemenceau n'étaient pas armés de revolvers. (Il oublie de dire qu'ils étaient par contre abondamment pourvus de... pistolets et de matraques !)

Voici à ce sujet un bref extrait du compte rendu d'un journal bourgeois de Paris sur les bagarres à la gare de l'Est :

« L'orage menaçant, M. Morard, à bout de patience, ordonne une nouvelle charge. Moment vraiment impressionnant. Au grand galop de leurs chevaux, gardes républicains et chasseurs prennent d'assaut la gare de l'Est, tandis que les agents, sabre au clair ou armés de leurs revolvers, font déblayer les abords de la gare. On crie : « Mort aux v... ! A l'assassin ! »

Le journal où nous avons cueilli cet extrait n'est autre que le « Petit Journal », où M. Pichon est maître et seigneur. Curieuse coïncidence !

Voici qui est plus précis encore. La femme d'un agent habitant au numéro 46 de la rue St-Louis-en-l'Île a formellement déclaré à des voisines que son mari n'avait pas le revolver d'ordonnance, mais que, comme beaucoup d'autres, il avait pris un autre « rigolo ».

M. Moll ne mérita pas non plus sous les yeux de ses lecteurs le post-scriptum du député Cahin, où celui-ci déclare que Clemenceau avait fait préparer... même des mitrailleuses !

« N'est-ce pas un membre du gouvernement Clemenceau qui, la veille du 1er Mai, aurait déclaré publiquement à plusieurs personnalités étrangères qui l'interrogeaient :

« Soyez rassurés sur l'issue de la journée de demain : le ministère a pris toutes ses précautions. Tout est prêt, même les mitrailleuses. »

L'U. H. joue de déveine. Elle appelle Hervé à la rescousse. Et le même jour, le « Populaire » de Paris nous apprend que le Gugguss national des Français, qui trouve aujourd'hui si déplorables les gestes révolutionnaires de la rue, fut un des premiers à tirer contre le préfet de police Lépine le soir où l'on apprit à Paris l'assassinat de Ferret.

JURA BERNOIS

Chez les instituteurs

Lundi après-midi avait lieu à la maison d'école de Sonceboz, le synode scolaire du district de Courtelary. A l'ordre du jour figurait : « Adhésion de la société des instituteurs bernois à l'Union des syndicats ouvriers suisses. » Rapporteurs MM. O. Graf, secrétaire permanent des instituteurs de Berne et Chausse, instituteur à Péry.

Dan sa dernière séance, le Comité central avait décidé de soumettre la question à chaque section, vu qu'à l'assemblée des délégués, 28 voix avaient voté pour l'adhésion et 29 contre. Il présentait deux propositions qui devaient être discutées au prochain synode.

La discussion des deux propositions se fit calmement, quoique M. Chausse, adversaire acharné du syndicat, ait déclaré qu'il verrait avec un grand déplaisir la société suivre cette bande de « fous » qui fit la grève au mois de novembre dernier. Il cite encore le fait « qu'il a lu » dans les journaux que des chefs socialistes avaient obligé des femmes et des enfants à se coucher sur les rails pour empêcher le départ des trains. Le camarade Ri-

chard prend ensuite la parole et démontre à M. Chausse que les paroles qu'il a prononcées sont de pures calomnies. Les gens qui firent grève sont des gens conscients. Ils luttent pour leurs droits, donc ce ne sont pas des fous ; quand à cette stupide histoire, cela ne vaut pas la peine d'y répondre. L'idée n'est pas encore mûre, dit-il : elle mûrira et un jour viendra où vous ne pourrez plus vous placer entre deux camps. Il faudra entrer soit dans l'un, soit dans l'autre.

Les deux propositions passent au vote et sont acceptées. La première se résume à ceci : « Le moment n'est pas jugé opportun pour entrer dans l'Union suisse des syndicats ». La deuxième : « Le comité est chargé de se rapprocher de la Fédération des employés à traitement fixe ». La séance est levée à 4 heures, après que M. Graf eut renseigné l'assemblée sur la réforme des traitements.

Pour moi, la question devait être résolue dans un sens contraire. Mais voilà, Messieurs les pédagogues se croient d'un autre monde que les ouvriers et par pure question d'amour-propre ils ne voudraient pour rien au monde avoir à faire avec eux. Pourquoi ne tourneriez-vous pas vos regards du côté de l'Oberland et de l'Emmenthal, où la loi du 1er décembre 1918 a été rejetée avec enthousiasme ? Sûrement que vous y trouveriez l'appui nécessaire pour faire triompher vos justes revendications.

PORRENTROY. — Comme d'habitude, le « Pays » contrevient la vérité ; il annonce fausement que les assistants au cortège socialiste du Premier Mai n'étaient seulement que 200. Nous savons pertinemment, au contraire, qu'il y avait 120 rangs de quatre citoyens au moins, ce qui fait déjà près de 500 camarades, et pour peu que l'on compte les citoyens qui se sont joints au cortège en cours de route, on peut estimer à 600 sans tromper le lecteur comme le fait sciemment le « Pays », le nombre des ouvriers qui manifestèrent la fête internationale du Premier Mai.

Sans doute, la pieuse gazette essaie de ravaler notre grandiose manifestation, pour tenter de relever la piteuse soirée des adhérents à l'« Union catholique », où quelques douzaines de moutons se pressaient autour de la soutane du révérend abbé M. Cuenin, qui fut leur orateur de circonstance, de même que M. le doyen Folletéte.

A chacun le sien, le diable n'y peut rien et le « Pays » non plus. Argus.

Au Vallon

SAINT-IMIER. — Conseil municipal. — Extrait des délibérations de la séance du 29 avril. Présidence, M. Et. Chappuis, maire. Tous les membres sont présents.

M. Bœgli fait rapport sur la séance du Conseil général du 24 avril.

Les Commissions des Services industriels, des Abattoirs, des Travaux publics et de l'Ecole d'horlogerie seront avisées de la décision du Conseil général relative à la semaine de 48 heures et invitées à présenter un rapport sur l'augmentation des dépenses que cette mesure entraînera, sur la date de la mise en vigueur la plus rapprochée possible, ainsi que l'organisation et en outre l'Ecole d'horlogerie sur les conséquences de l'innovation pour la durée de l'enseignement.

La Société des Forces électriques de la Goule remet la somme de fr. 8563,60, représentant la part de la Commune sur fr. 12,000 revenant aux communes garantes de l'emprunt de fr. 750,000. Sont compris dans cette somme fr. 200 de dividende sur les 5 actions remises en dépôt.

La demande de transfert de patente au nom de M. Louis Barale pour le Café de la Brigade sera transmise à la Préfecture, avec préavis favorable.

Le Conseil recommande la demande de licence de M. Jacob Messerli pour la vente de la gentiane.



CANTON DE NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Pour la vente de la « Sentinelle ». — Toutes les dames et amies de la « Sentinelle » sont convoquées pour une courte assemblée, vendredi soir, à 8 heures et quart, au local de l'Écluse.

Ordre du jour du Conseil général. — Lundi 12 mai 1919, à 5 heures du soir. — A. Nomination : 1. D'un membre de la commission des fonds spéciaux en remplacement de M. F. Clerc-Lambelet, démissionnaire.

B. Rapports du Conseil communal sur : 2. La vente d'un terrain à Serrières. 3. Une demande de crédit de 5600 fr. pour la transformation de l'entrée des bords des dames, au Crêt. 4. Une demande de crédit de 22,500 fr. pour la transformation de l'escalier de l'aile ouest du Collège de la Promenade. 5. Une demande de crédit supplémentaire de 10,000 fr. pour l'entretien des bords publics. 6. L'acceptation d'un legs. 7. Diverses demandes d'agrégation.

C. Rapports de la commission sur : 8. Une offre d'achat de terrain à Serrières.

D. Question : 9. De M. le Dr P. Humbert sur la création d'une policie dentaire scolaire.

LE LOCLE

Journée des mères. — Elle aura lieu, dimanche prochain, 11 mai. Son but est connu : lutter contre l'effilolement de la famille en mettant en relief l'amour maternel qui en est à la fois le centre et le lien. C'est la fête intime : Chacun pensant à ce qu'il doit à sa mère cherche à lui prouver sa gratitude et porte en hommage un oeillet blanc à la boutonnière. — Tous les jeunes sont invités à participer aux manifestations de cette journée et s'associeront avec leurs familles aux cultes spéciaux du matin et à la manifestation du soir. (Voir aux annonces.)

Mise au point. — L'enquête judiciaire, commencée au mois d'avril au sujet d'ignobles racontars a prouvé d'une manière évidente la parfaite honorabilité de la personne calomniée.

Ensuite d'une déclaration en bonne et due forme signée en présence de M. le Président du Tribunal par la personne d'où sont venus ces bruits la plainte pendante devant le Tribunal de police a été retirée.

Le Locle, le 7 mai 1919.

Le Collège des Anciens de la Paroisse Nationale.

LA CHAUX-DE-FONDS

Chez les ouvriers du bois

Depuis plus de six mois, la convention a été résiliée pour le 1er mai. Un nouveau projet fut envoyé aux employeurs, il y a deux mois. Les ouvriers demandaient à ces messieurs une entrevue. Par cinq fois consécutives, soit le syndicat directement, soit par l'intermédiaire de l'office de conciliation, les ouvriers ont renouvelé leur demande et n'aboutissent qu'à un refus de discuter. La semaine dernière, avant que le conflit ne s'accroisse, les ouvriers décidèrent d'attendre une décision de « messieurs les patrons ». Ce fut en vain aussi. Il ne leur reste qu'un seul moyen, la grève. Il s'agit d'en discuter sérieusement. Le syndicat, réuni ce soir, est appelé à se prononcer.

Aux ouvriers sur bois

Assemblée, ce soir, à 8 heures, au Cercle ouvrier. Par devoir. Ordre du jour important.

Le président E. Dubied.

Un beau geste

Le personnel de la Mobile Watch Co (MM. Lesquereux et Co), a été avisé que la fabrique sera fermée du 12 au 20 juillet, lui accordant huit jours de congé sans aucune réduction de salaire.

Voici un bel exemple qui mérite d'être cité ; avis à MM. les fabricants qui désirent accorder huit jours de loisir à leurs ouvriers ; réfléchissez, il en est encore temps.

L'assemblée de la Ligue des locataires

Combien bonne nous paraît l'assemblée qui réunissait mardi passé les membres de cette association. On sentait avec plaisir un souffle d'attente passer dans l'auditoire.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour et que le procès-verbal de la dernière assemblée fut adopté, le président fit part, dans un exposé oral, du travail très conséquent accompli dans cette dernière période.

On procéda ensuite au renouvellement du Comité. Notre vaillant et dévoué président fut, comme bien l'on pense, proposé avec enthousiasme par tous les membres présents pour continuer dans ses fonctions de président. Il s'acquitta de cette tâche, depuis nombre d'années, avec tout le dévouement qui le caractérise. Après quelque hésitation, notre camarade accepta le renouvellement de son mandat. Les membres du bureau suivirent l'exemple de leur président et acceptèrent en bloc de conserver leurs fonctions respectives.

Puis, passant à quelques sujets de discussion, l'assemblée a fixé à un franc la cotisation annuelle. C'est bien peu de chose en compensation des services d'utilité publique de la société. Les dizeniers passeront prochainement pour la remise de cette petite quote-part. Nous invitons tous les sociétaires à les accueillir avec bienveillance. Les locataires désirant encore se faire recevoir membres de la Ligue peuvent adresser leur demande au président Ch. Frank.

Le bureau de la Ligue se réunit tous les lundis soir, au Cercle ouvrier où les locataires intéressés obtiennent des renseignements gratuits.

Colonie italienne

Toutes les familles des militaires qui ne se sont pas présentées à la distribution des vivres de la Croix-Rouge italienne, peuvent le présenter samedi 10 mai, de 2 à 4 heures après-midi, de 7 heures et demie à 9 heures et demie, le soir au Collège de l'Abeille.

Le comité.

Armée du salut

On nous écrit : Le major Hauswirth, de l'Armée du Salut préside une série de réunions au local Numa-Droz, 102. — Samedi soir, à 8 heures et quart, un mariage salutiste. Dimanche matin et soir, ainsi que lundi, soirée musicale. (Voir aux annonces.)

Dons

La Direction des Finances a reçu avec reconnaissance les dons suivants :

Fr. 10 d'un anonyme, pour l'Hôpital, par l'entremise de l'intendant, pour bons soins reçus dans cet établissement ; fr. 5000 en souvenir d'un époux et père regretté, dont fr. 1000 pour les Colonies de vacances, fr. 1000 pour le Dispensaire, fr. 1000 pour les Soupes scolaires, fr. 1000 pour les Diaconesses visitantes, fr. 500 pour le Dispensaire antituberculeux et fr. 500 pour le Dépôt sanitaire ; fr. 1700 de l'H. P.-M. dont 500 fr. pour l'Hôpital, fr. 250 pour les Diaconesses visitantes, 250 francs pour la Bonne-Oeuvre, fr. 200 pour les Incurables, fr. 400 pour les Colonies de Vacances et fr. 100 pour la Maternité ; fr. 15 pour le Dispensaire, de la part des fossoyeurs de Mme Lauber-Monnier.

ETRANGER

ITALIE

Les grèves des cheminots lombards, — « L'Avanti » signale les différents réseaux auxquels la grève des chemins de fer secondaires s'est étendue. Nous y trouvons les lignes du Nord-Milan, Côme, navigation sur le lac Majeur et Lariana, trains d'Alexandrie, de Gènes, de Bologne, de Parme et de toutes les régions voisines, Brescia, Cremona, Mantoue, Isée, Vicenza, Vercelli, Novare, Varèse, ainsi que les lignes du Tessin, de la Bernina et de Sondrio. Le trafic avec la Suisse est interrompu. Le mouvement comprend environ 80,000 grévistes.

FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE MAL D'AIMER

PAR

Henri ARDEL

(Suite)

Ce serait difficile, soit. En effet, que vaut un travail de femme ?... Mais elle voulait tenter la chance, dut-elle être vaincue... Après tout, si elle avait rêvé l'impossible, elle aurait, du moins, connu la jouissance incomparable du travail créateur. Elle aurait vécu dans le monde merveilleux où l'art l'emportait heureuse, enivrée, oublieuse de tout ce qui, dans la réalité, lui semblait triste ou décourageant.

A toutes ces choses, elle pensait confusément, bercée par la rumeur grave de la mer qui, peu à peu, l'apaisait, écartait d'elle toutes les pensées étrangères à ce crépuscule teinté d'or vert, de lilas, de bleu tendre rayé de pourpre, dont la sérénité superbe la pénétrait comme une joie.

Recueillie en son rêve, elle ne s'apercevait pas que sa sœur était venue la rejoindre, escortée par Paul Asseline, et Rozenne. Mais tout à coup, derrière elle, monta la voix de Colette ; et le seul accent de cette voix eût suffi pour lui révéler que la jeune fille s'adressait à Asseline.

« Elle ne se détourne pas, ne voulant ni les voir, ni entendre leurs paroles. Elle resta immobile, le visage vers la mer dont les vagues mouillaient le

sable à ses pieds. Mais Colette, impatiente, appela :

— France !... France !... Veux-tu t'arracher une seconde à ta contemplation ?

— Pour ?... interrogea-t-elle, se retournant enfin. Le reflet pourpre du couchant rosait son visage. Autour des tempes, la brise soulevait de petits cheveux légers qui semblaient poudrés d'or.

— Pour que je puisse te présenter un ami de M. d'Asseline qui s'intéresse, comme toi, à toutes les choses d'art et se trouve, lui, aussi, au nombre des pensionnaires de l'hôtel des « Anglais », M. Claude Rozenne.

Le jeune homme s'inclina très bas. De toute évidence, il ne s'attendait pas à cette brusque présentation qui était littéralement imposée à France et dont il la sentait froissée comme d'une indiscrette intrusion dans son intimité. Elle avait salué d'un léger signe de tête, en silence, ses traits expressifs ombrés d'une imperceptible hauteur, sans un sourire sur les lèvres ni dans la profondeur bleue du regard.

Alors, profitant de ce que le duo recommençait entre Asseline et Colette, il dit :

— Voulez-vous bien m'excuser, mademoiselle, de cette présentation inopinée dont je suis confus. Ayant appris qu'un même toit est destiné à nous abriter à Villers, j'avais exprimé à Mlle votre sœur le désir de ne pas demeurer un inconnu pour vous ; mais je n'aurais jamais voulu être un importun.

Il avait parlé très simplement. Elle le sentit si sincère que le souffle de révolte, qui avait passé dans son âme impressionnable s'apaisa soudain et un léger sourire, cette fois, éclaira sa bouche.

Ne vous excusez pas trop, monsieur, vous me rendriez confuse à l'idée que mon accueil a été

bien maussade. Mais si vous aimez la mer, vous ne vous étonnez pas du désir que j'avais de jouir, dans la solitude, de ma première rencontre avec elle, cette année.

Il eut vers elle un regard où s'éveillait une curiosité.

— Vous aimez la mer à ce point ?

— C'est une vieille passion. Quand j'étais petite fille, non seulement je l'adorais pour ses multiples beautés, mais je l'enviais, oh ! combien ! parce qu'elle était pour moi le symbole de l'indépendance suprême !...

— Qui vous paraissait le bien par excellence ?

— Mais vous pouvez parler au présent ! fit-elle prestement d'un accent de telle conviction que, de nouveau, il la regarda avec une surprise où il y avait de l'amusement.

Elle s'en aperçut et un sourire très gai fit luire ses petites dents.

— Je crois, monsieur, que je viens de vous faire une déclaration bien imprudente, étant donné que notre connaissance de fraîche date m'empêche de prévoir quelles conséquences vous pourriez bien en tirer et quelle réputation j'y gagnerai ! Ne me prenez pas, je vous en prie, pour une façon d'anarchiste en herbe, parce que j'ai, comme tout le monde, je suppose, mes heures de révolte contre les obligations de toute sorte qui emprisonnent les individus civilisés !

— Quand ils ont la trop grande bonté d'en avoir cure ! Je regrette, mademoiselle, de n'avoir point qualité pour vous démontrer, avec preuves à l'appui, combien ils ont tort... Je me le suis prouvé à moi-même, dès que j'ai eu l'âge de mener à bien un semblable raisonnement. Et je m'en suis trouvé à merveille !

Il parlait gaiement, son accent de badinage saupoudré d'un imperceptible ironie. Et France

pensa que lorsqu'il voulait s'en donner la peine ce grand garçon, dont le sourire était si spirituel, devait être un très agréable causeur.

Qui était-il ?... Un ami de Paul Asseline ?... Pourtant, il paraissait d'une tout autre essence intellectuelle, et ce ne devait pas être un marchand de quelque chose, celui-là... Elle en était bien sûre. Il n'avait ni la physionomie, ni l'allure, ni les manières d'un homme qui vend quoi que ce fût. Colette avait dit qu'il aimait les beaux-arts. C'était vague comme renseignements.

Elle songeait à cela, intéressée peut-être parce qu'elle sentait rôder autour d'elle l'attention de cet inconnu ; et tandis que son ombrelle dessinait des arabesques sur le sable, elle répliqua, un sourire amusé retroussant sa lèvre :

— Alors, vous pouvez toujours vivre à votre guise, uniquement parce que vous le voulez ? Que vous êtes donc privilégié, monsieur !

— Je fais, du moins, tout ce que je puis pour arriver à cet agréable résultat ! C'est chez moi affaire de vieille habitude... Il paraît — je vous adresse toutes mes excuses de me citer, mademoiselle, mais j'interviens ici seulement à titre d'humble exemple pour la démonstration de ma thèse — il paraît que j'ai été un petit garçon très gâté, comme le sont les enfants uniques d'une mère veuve. C'est une douce habitude qui m'a été donnée, si douce que, devenu grand garçon, je ne me suis pas senti capable d'y renoncer. Seulement, il me faut me gâter moi-même à présent. Et je m'y emploie de mon mieux, en ne faisant que ce qui me plaît !

— Et il y a beaucoup d'occupations et de choses qui vous plaisent ? Interrogea-t-elle un peu moqueuse.

(A suivre).

Ville de La Chaux-de-Fonds
Concours d'idées pour cité-jardin
 Un concours est ouvert entre les architectes et ingénieurs établis et domiciliés à La Chaux-de-Fonds pour la création d'une cité-jardin sur les articles 689, 714 et 1026 du cadastre des Eplatures.
 Le programme et les plans peuvent être demandés au bureau de l'ingénieur communal, rue du Marché 18, au rez-de-chaussée où tous renseignements utiles seront donnés.
 Les inscriptions seront reçues jusqu'au 15 mai.
 La Chaux-de-Fonds, le 3 mai 1919.
 6316 **CONSEIL COMMUNAL.**

Ville de La Chaux-de-Fonds
Paiement de la Contribution d'assurance des bâtiments
 Les propriétaires de bâtiments situés dans la circonscription communale de La Chaux-de-Fonds sont invités à acquitter la contribution de 1919 à la Caisse communale (Serre 23, 2^e étage, du jeudi 24 avril au jeudi 15 mai 1919, chaque jour de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir. Ceux qui sont au bénéfice de l'assurance supplémentaire doivent ajouter à la prime habituelle le montant stipulé sur les avenants.
 Chacun doit présenter ses polices et avenants pour les faire quitter; une finance de 5 centimes sera prélevée pour chaque quittance spéciale.
 A partir du 16 mai, les contributions non rentrées seront perçues au domicile des retardataires et à leurs frais.
 La Chaux-de-Fonds, le 21 avril 1919.
 6249 **Direction des Finances.**

Coopératives Réunies
La Chaux-de-Fonds
Belles pommes de terre du Val-de-Ruz pour semenceaux

seront vendues dans nos entrepôts, rue de la Serre 90, Samedi 10 mai, de 2 à 6 heures de l'après-midi.

Prix: **30 fr.** les 100 kg. 6549

Société Coopérative de Consommation
SAINT-IMIER et environs

Vente exceptionnelle pendant les jours sans viande

Bœuf, conserve de l'armée, la boîte	fr. 1.60 net
Bœuf bouilli de I/I	» 5.20 »
» en pâté » 350 gr.	» 2.— »
Epinards hâchés » I/I	» 1.80 »
Macédoine en légume » I/I	» 1.80 »
Pois et carottes » I/I	» 2.40 »
Carottes » I/I	» 2.— »
Fèves brunes, au détail . le kilo	» 2.— »
Haricots secs le paq. de 100gr.	» —.60 »

Assortiment de conserves de viandes et légumes divers très recommandable. 6525

APPAREILS ÉLECTRIQUES DE FABRICATION SUISSE

J.-A. GUËX
 27, rue Numa-Droz, 27
 (vis-à-vis du Collège primaire) 6521
LA CHAUX-DE-FONDS

Fers à repasser
 Lustrerie - Ampoules
 Fournitures - Aluminium

HOTEL du SOLEIL
 4, Rue du Stand, 4

Toujours à disposition des organisations ouvrières, belle salle de comités ou assemblées.

Tous les samedi et dimanche, soupers. — Consommations de premier choix. 851

Se recommande, **Ed. HAFNER.**



Jeunes époux

n'oubliez pas que la santé intime, inséparable du bonheur vrai, dépend d'une hygiène bien comprise. Vous trouverez dans notre brochure illustrée toutes les indications nécessaires et le prix-courant des articles d'hygiène indispensables.

Envoi gratis et franco: Société Hygie, N° 22, Genève

PEIGNES - PEIGNETTES - PEIGNES DE POCHE
 Superbe choix — Bon marché
Brosses à cheveux, blanches, noires
 tous genres, toutes qualités, depuis fr. 1.25 pièce 6791

Parfumerie C. DUMONT
 LA CHAUX-DE-FONDS

Pensez à nos soldats nécessiteux

TEMPLE FRANÇAIS
 Portes: 7 1/2 heures **Jeudi 8 mai 1919** Concert: 8 1/4 heures

Grand Concert de Bienfaisance et Conférence Charles Gos
 sur les Généraux suisses à travers les âges, organisés par la Société des Officiers en faveur du **FONDS DE SECOURS DES TROUPES NEUCHÂTELOISES** avec le gracieux concours de
 M^{lle} Emilia Schlée, cantatrice, la Musique „Les Armes-Réunies“, l'„Union Chorale“

PRIX DES PLACES: Fr. 5.—, 4.—, 3.—, 2.—, 1.50, 1.— 6518
 Location: Dès le 5 mai chez Madame BECK, comme d'usage

Rentrée des classes

Chaussures pour écoliers
 Savates pour la gymnastique

MAGASINS
VON ARX & SODER
 Place Neuve 2
 Réparations

Ouvriers, favorisez les négociants qui insèrent des annonces dans votre journal

JOURS SANS VIANDE

Saucisses fumées - Salamis - Sabonnetts - Mortadelle
 Saumon - Thon ouvert - Thon en boîtes
 Assortiment en sardines 6237
 Conserves de viande - Conserves de l'armée
 Pâté de foie gras
 Pois jaunes - Pois verts - Haricots - Fèves jaunes
 Grains de haricots du Tessin de la dernière récolte, à Fr. 2.50 le kg.
 Choucroute - Souris
 Tomates concentrées - Bolets et Morilles séchés

Au Magasin Téléphone 1.12
DE-VINCENTI GUIDO
 Téléphone 1.12 **ST-IMIER**
 5% d'escompte payé comptant

Banque Cantonale Neuchâteloise
 Garantie de l'Etat

La Banque délivre des
Bons de Dépôt
 à 1, 2, 3 et 5 ans, au taux de
5% l'an.

Ces Bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils sont munis de coupons semestriels d'intérêt.

LA DIRECTION
 3744

O. KLENK Le Clole SUCC. Maison fondée en 1869
 Téléph. 2.15 **MARCHAND-TAILLEUR** Rue D.-Jeanrichard 23
 Confections pour Messieurs et Jeunes gens
 Chemises, Cois, Cravates, Bretelles, Bonneterie
 Prix modér. (Sur demande se rend à La Ch.-de-Fds). Esc. 5%

Cabinet dentaire Jean Ramstein
LE LOCLE
 Grand'Rue 3 —: Téléph. 3.85

Ancien assistant de laboratoire du Prof.-Dr Gysi, à l'École dentaire, à Zurich; du Dr L.-C. Bryan, à Montreux; du Dr Ehrensberger, à Munich; et du Dr Manssere, à Charleville.
 Laboratoire spécial de prothèse moderne.
 Dentiers avec plaque incassable. — Couronnes. — Travaux en pont. — Dents à pivots. — Redressement. 1268

VILLE DU LOCLE
 Commission des jardins

Les personnes ayant des parcelles ainsi que celles qui se sont fait inscrire pour des jardins dans les secteurs suivants: **Les Côtes Favre, Weber, Raya et Perrin-Brunner** sont convoqués pour samedi prochain, 10 mai, à 1 h. 1/4 après-midi, sur place, pour procéder à la répartition des jardins.
 Pour les secteurs de la **Joux Pellichet** (anciens jardins), **terrain Humbert, terrain Zurbuchen**, les intéressés sont convoqués dans le même but pour dimanche prochain, 11 mai, à 8 h. du matin, sur place. 6570
 Commission des jardins.

Rideaux
Stores
Linoléums

Grand choix aux MEUBLES PERRENOUD

Serre 65

Encore une quarantaine de Seaux galvanisés

Baquets
 Puissoirs
 Caisses à cendres
 Planches à laver
 Seilles en bois
 Cordeaux

10% Rabais 10%
 Bel assortiment complet en 6517

Outillages de jardins
H. SANDOZ-ROULET
LE LOCLE

Argentier à vieux bijoux et argent sont achetés ou échangés avantageusement
 Par Paul Kramer
 5, Place de l'Hôtel de Ville
 La Chaux-de-Fonds

Magasin de bijouterie
 Sœurs JEANNERET
 Succ. de Vve P. JEANNERET
LE LOCLE
 Place du Marché

Le magasin est toujours bien assorti en bijouterie or 18 kt., 9 kt., 8 kt. Double américain. Fix. Argent 800/1000 — Le tout contrôlé et de première fraîcheur et qualité. 1602
 Service d'Escompte Neuchâtelois 2 1/2 %
 Nous nous chargeons de toutes les réparations